

## Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure

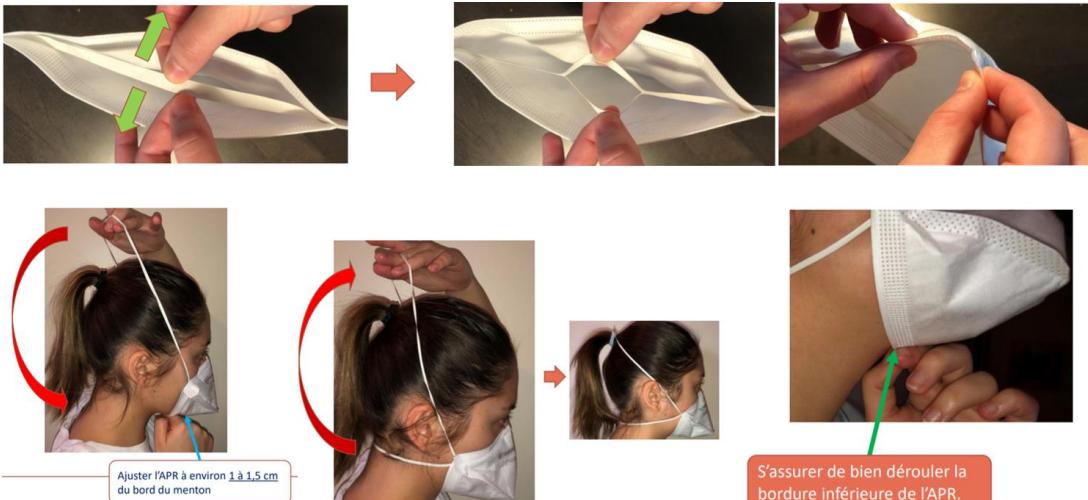
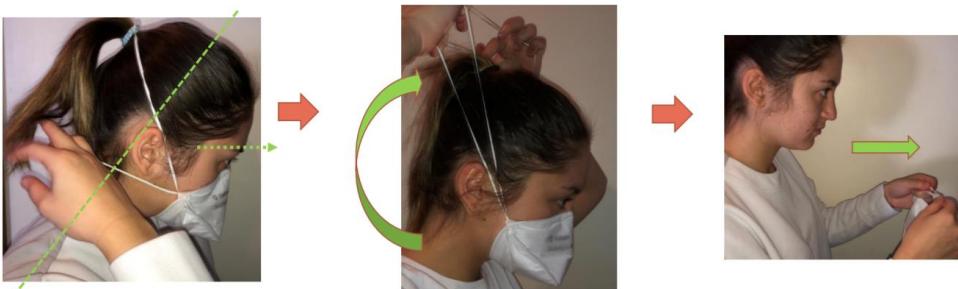
Pour tous les milieux de soins et milieux de vie

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b> <b>Version : 2022-08-26</b> <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
Contexte	<p><b>Les consignes sont assujetties à changement selon les directives du MSSS, de l'INSPQ, de la DSPu ou celles de la CNESST.</b></p> <p>Ce document présente les mesures exceptionnelles pour l'utilisation de l'APR N95 lors de pandémie. Ces stratégies ne doivent pas être utilisées en dehors de la situation pandémique. Les mesures présentées sont basées sur les connaissances actuelles de la COVID-19 ainsi que le consensus scientifique.</p>
Destinataires	<p>Membres du CMDP; Tous les milieux de soins et milieux de vie.</p>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
<p><b>Indications et généralités</b></p>	<p><b>L'utilisation d'un APR N95 est requise pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention médicale générant des aérosols (IMGA). <b>Vous référer à l'A-PCI-012;</b></li> <li>• TdS œuvrant dans les secteurs cités ci-après;</li> <li>• L'utilisation des APR N-95 n'est pas requise pour les usagers.</li> </ul> <p>La CNESST module les mesures de protection avec l'évolution de la situation épidémiologique. Tous les travailleurs de la santé (TdS) œuvrant <b>dans les milieux de soins</b> en contact avec la clientèle à risque doivent porter l'APR N-95 (voir liste ci-dessous).</p> <p>Situations où l'APR N-95 doit être porté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Usager chaud (isolement goutelette-contact oculaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Usager confirmé par laboratoire pour le SRAS-CoV-2;</li> <li>○ Usager avec un résultat de test rapide positif pour le SRAS-CoV-2.</li> </ul> </li> <li>➤ Usager tiède (isolement goutelette-contact oculaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Usager présentant un tableau clinique compatible avec la COVID-19 sans diagnostic alternatif;</li> <li>○ Usager avec des symptômes de COVID-19 avec ou sans diagnostic alternatif <b>ET</b> sans l'obtention d'un résultat négatif au test de laboratoire pour SRAS-CoV-2;</li> <li>○ Usager considéré comme un contact étroit ou contact élargi par l'équipe de PCI.</li> </ul> </li> <li>➤ Unités en vigie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Situation déclarée par le service de prévention et contrôle des infections (PCI) en présence d'un cas (usager ou TdS) d'acquisition nosocomiale sur l'unité.</li> </ul> </li> <li>➤ Unités en éclosion : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Situation déclarée par le service de PCI en présence de deux cas (usager ou TdS) d'acquisition nosocomiale sur l'unité.</li> </ul> </li> </ul> <p>*L'urgence et les unités de soins doivent désormais porter l'APR selon le type de clientèle (froid, tiède,chaud) et la situation épidémiologique de l'unité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceci inclut les TdS en contact avec l'environnement de l'usager ou qui donnent des soins aux usagers;</li> <li>• <b>Cette directive s'applique pour les secteurs où des soins sont prodigés aux usagers/résidents et ne s'applique pas aux secteurs administratifs;</b></li> <li>• Les TdS de passage dans ces secteurs (ex: livraison pharmacie, service alimentaire, etc.) n'ont pas à porter l'APR N-95.</li> </ul> <p>L'APR N-95 n'est pas requis lorsque l'usager est à faible risque pour la COVID-19 (usager froid) c'est-à-dire répondant à l'ensemble de ces critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risque faible :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Usager répondant à l'ensemble des critères suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans symptôme suggestif pour la COVID-19, nouveau ou aggravé, <b>ET;</b></li> <li>▪ N'est pas considéré comme un contact étroit ou élargi par l'équipe de PCI et n'est pas un contact domiciliaire ou un partenaire sexuel d'un cas de COVID-19, <b>ET;</b></li> <li>▪ N'est pas en quarantaine obligatoire à la suite d'un séjour en dehors du Canada.</li> </ul> </li> <li>○ <b>Ou, un usager ayant reçu un résultat négatif à un test de dépistage (rapide ou TAAN-labo) pour le SRAS-CoV-2 depuis moins de 72h.</b></li> </ul> </li> </ul>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
<b>Indications et généralités (suite)</b>	<p>Le secteur de la vaccination (centre de vaccination COVID) est exclu de cette directive considérant le faible risque de la population recevant ce vaccin (les usagers symptomatiques ou en isolement ne doivent pas se présenter au centre de vaccination) et n'est pas considéré comme un milieu de soins.</p> <p>Les proches aidants doivent revêtir les ÉPI complets <b>selon les indications de l'affichage/précautions additionnelles à la chambre</b>. Lorsque l'APR est requis, seule l'utilisation du modèle « Medicom » est autorisé pour les proches aidants et visiteurs). S'assurer que l'APR soit ajusté au visage. Si ce masque n'est pas disponible, le port du masque de procédure est adéquat.</p> <p><b>Directives générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un essai d'ajustement (fit test) doit être fait au préalable. Si aucun fit test, vous référer à votre gestionnaire;</li> <li>• Le port de l'APR N-95 doit être appliqué <u>selon la méthode du port prolongé</u> (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers. Cela implique le port de l'APR N-95 au poste des infirmières/poste de travail;</li> <li>• Jeter l'APR N-95 aux pauses, au repas et à la fin du quart de travail;</li> <li>• Le port de la barbe est à proscrire pour assurer une étanchéité optimale de l'APR N-95;</li> <li>• Regrouper les soins chez les usagers afin de limiter le nombre d'entrées dans la chambre et ainsi que l'exposition des TdS;</li> <li>• L'APR N-95 doit être porté avec une visière recouvrant complètement l'APR N-95 si des interventions doivent être faites à moins de deux mètres d'un usager en zone tiède, chaude ou unité en éclosion. Le port de la visière de façon prolongée est requis lors de la tournée des soins;</li> <li>• Si l'air pénètre par les côtés, le dessus ou le dessous de la pièce faciale, l'air n'est pas filtré, ce qui signifie que vous respirez des particules virales. Il est, par conséquent, essentiel que l'APR soit correctement ajusté sur votre visage et qu'il forme un joint étanche pour empêcher l'air de pénétrer par le pourtour;</li> <li>• La visière doit être désinfectée entre chaque usager de <u>statut différent</u> (Ex: passage d'un usager chaud à tiède) et avant de retourner au poste. La visière doit être jetée à la fin de la journée. Pour les usagers de même statut, désinfecter la visière à la fin de la tournée;</li> <li>• Pour les TdS se déplaçant sur plusieurs unités, l'APR N-95 peut être conservé entre les unités;</li> <li>• <b>Au contact avec l'APR N-95 souillé, une hygiène des mains doit être faite;</b></li> <li>• Il est recommandé, lorsque possible, de regrouper les usagers en une seule zone pour en faciliter la gestion, en accord avec le service de PCI.</li> </ul>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
<p><b>Consignes port de l'APR</b></p>	<p><b>Type coquille :</b></p> <p><b>Mise en place de l'APR de type N-95 (se référer à l'annexe 1) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre l'APR;</li> <li>• Inspecter sommairement l'APR afin de confirmer son intégrité avant la mise en place;</li> <li>• Placer l'APR dans le creux de la main. Laisser pendre les courroies librement (modèles de type coquille);</li> <li>• Placer l'APR sous le menton en dirigeant la bande nasale de façon à recouvrir le nez;</li> <li>• Passer la courroie supérieure par-dessus la tête et la placer sur le dessus de la tête;</li> <li>• Passer la courroie inférieure par-dessus la tête et la placer autour du cou, sous les oreilles et sous les cheveux;</li> <li>• Les courroies ne doivent pas être croisées ni tournées sur elles-mêmes;</li> <li>• Ne jamais raccourcir les courroies en tirant sur celles-ci au niveau de l'attache;</li> <li>• En présence d'une pince nasale métallique, modeler la section nasale à la forme du nez;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression négative;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression positive;</li> <li>• Si test d'étanchéité est inadéquat, jeter l'APR et s'en procurer un autre;</li> <li>• Revêtir l'APR conformément à la procédure établie afin de garantir un ajustement adéquat;</li> <li>• L'APR doit couvrir le nez et la bouche en tout temps;</li> <li>• Ne pas garder le masque accroché au cou ou pendu à une oreille;</li> <li>• <b>Ne pas toucher l'APR. Si par erreur le travailleur de la santé touche l'APR, procéder à l'hygiène des mains</b> (ou si port de gants, à l'hygiène des mains et au changement de gants).</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">     </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <p>→ Placer le N95 dans le creux de la main en laissant les courroies libres</p> <p>→ Mettre sous le menton et couvrir le nez</p> <p>→ Placer la courroie supérieure sur le haut de la tête</p> <p>→ Placer la courroie inférieure sur la nuque et sous les cheveux</p> </div> <p><b>Enlever l'APR (se référer à l'annexe 2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de toucher au filtre de l'APR;</li> <li>• Retirer le masque par les élastiques ou les cordons, ceci afin d'éviter de rentrer en contact avec la surface contaminée;</li> <li>• Passer la courroie inférieure par-dessus la tête;</li> <li>• Passer la courroie supérieure par-dessus la tête;</li> <li>• Jeter l'APR N-95 dans la poubelle prévue à cet effet.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">     </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <p>→ Passer la courroie inférieure par-dessus la tête</p> <p>→ Pencher la tête légèrement vers l'avant</p> <p>→ Passer la courroie supérieure par-dessus la tête</p> <p>→ Disposer selon les consignes</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <p>→ Se laver les mains</p> <p>→ Se relaver les mains après avoir retiré l'APR</p> </div>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p> <p><b>Type Medicom :</b></p> <p><b>Mise en place de l'APR N-95 (se référer à l'annexe 3) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre l'APR;</li> <li>• Inspecter sommairement l'APR afin de confirmer son intégrité avant la mise en place;</li> <li>• Séparer les courroies;</li> <li>• Ajuster la bande nasale;</li> <li>• Installer l'APR sous le menton et sur le nez. Faire passer les deux courroies par-dessus la tête et les déposer sur la nuque. Ajuster l'APR à environ 1 à 1,5 cm du bord du menton;</li> <li>• Saisir une des deux courroies et l'installer sur le dessus de la tête;</li> <li>• Ajuster l'APR au visage;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression négative;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression positive;</li> <li>• Si test d'étanchéité est inadéquat, jeter l'APR N-95 et s'en procurer un autre;</li> <li>• Revêtir l'APR N-95 conformément à la procédure établie afin de garantir un ajustement adéquat ;</li> <li>• L'APR N-95 doit couvrir le nez et la bouche en tout temps;</li> <li>• Ne pas garder le masque accroché au cou ou pendu à une oreille;</li> <li>• <b>Ne pas toucher l'APR N-95. Si par erreur le travailleur de la santé touche l'APR N-95, procéder à l'hygiène des mains</b> (ou si port de gants, à l'hygiène des mains et au changement de gants).</li> </ul>  <p><b>Enlever l'APR (se référer à l'annexe 3) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se pencher légèrement vers l'avant et saisir la courroie inférieure;</li> <li>• En ramenant la courroie inférieure vers l'avant, saisir la courroie supérieure;</li> <li>• Éloigner l'APR N-95 vers l'avant;</li> <li>• Jeter l'APR N-95 dans la poubelle prévue à cet effet.</li> </ul> 
-----------	---

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
	<p><u>L'APR N-95 doit être changé dans les situations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'il est utilisé sans visière lors d'une IMGA;</li> <li>• S'il est humide, endommagé ou son étanchéité inadéquate;</li> <li>• S'il est visiblement souillé ou a été en contact avec des éclaboussures de liquides biologiques;</li> <li>• Si la respiration avec l'APR N-95 devient difficile.</li> </ul> <p><b>Consignes selon le statut épidémiologique:</b></p> <p><u>Unité en vigie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port prolongé de l'APR N-95 pour le TdS et le masque médical pour l'usager;</li> <li>• Port de la protection oculaire de type lunette si interventions à moins de deux mètres de l'usager sauf si l'usager est en précautions additionnelles GCO ou ACO requérant l'APR N-95;</li> <li>• Port de la protection oculaire de type lunette au poste des infirmières/poste de travail lorsque l'unité est en vigie;</li> <li>• Désinfecter la protection oculaire de type lunette entre les usagers si présence d'éclaboussure ou visiblement souillée;</li> <li>• Porter les ÉPI selon les précautions additionnelles requises pour l'usager;</li> <li>• Changer les ÉPI complets entre chaque usager <b>SAUF</b> l'APR N-95 et la protection oculaire;</li> <li>• Effectuer une hygiène des mains entre chaque usager;</li> <li>• Port de l'APR N-95 au poste des infirmières/poste de travail;</li> <li>• Changer l'APR N-95 aux pauses, au repas et à la fin du quart de travail.</li> </ul> <p><u>Unité en éclosion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port prolongé de l'APR N-95 pour le TdS et le masque médical pour l'usager;</li> <li>• Port de la visière si interventions à moins de deux mètres de l'usager;</li> <li>• Port de la protection oculaire de type lunette au poste des infirmières/poste de travail;</li> <li>• Désinfecter la visière entre les usagers de statut différent, avant le retour au poste, en présence d'éclaboussures ou visiblement souillée et jeter à la fin de la journée;</li> <li>• Placer la visière dans un sac refermable, identifié à votre nom et entreposer à un endroit désigné sur l'unité;</li> <li>• Porter les ÉPI selon les précautions additionnelles requises pour l'usager;</li> <li>• Changer les ÉPI complets entre chaque usager <b>SAUF</b> l'APR N-95 et la protection oculaire;</li> <li>• Effectuer une hygiène des mains entre chaque usager;</li> <li>• Port de l'APR N-95 au poste des infirmières/poste de travail;</li> <li>• Changer l'APR N-95 aux pauses, au repas et à la fin du quart de travail.</li> </ul>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
<p><b>Consignes port de l'APR</b></p>	<p><u>Zone chaude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port prolongé de l'APR N-95 pour le TdS et le masque médical pour l'usager;</li> <li>• Port de la visière si interventions à moins de deux mètres de l'usager;</li> <li>• Désinfecter la visière entre les usagers de statut différent, avant le retour au poste, en présence d'éclaboussures ou visiblement souillée et jeter à la fin de la journée;</li> <li>• Placer la visière dans un sac refermable, identifié à votre nom et entreposer à un endroit désigné sur l'unité;</li> <li>• En présence d'une <b>cohorte chaude</b>, la blouse de protection peut être portée pour plusieurs usagers consécutifs sans être changée SAUF : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Après des soins à un usager porteur de bactéries multirésistantes (SARM, ERV, BGNPC), atteint de DACD ou toute autre situation lorsque demandé par le service de prévention et contrôle des infections;</li> <li>➢ En présence de souillure ou lorsque mouillée.</li> </ul> </li> <li>• En l'absence de cohorte chaude (Ex: isolement à la chambre), la blouse doit être changée entre chaque usager;</li> <li>• Les gants doivent être changés entre chaque usager sans exception. Cela doit être précédé et suivi d'une hygiène des mains.</li> </ul> <p><u>Consignes pour l'hydratation sécuritaire du personnel :</u></p> <p>Afin d'assurer que le processus soit sécuritaire, prévoir une station d'hydratation. Cette station est un endroit désigné à proximité du poste des infirmières/poste de travail où les TdS peuvent retirer l'APR de façon sécuritaire en respectant la distanciation physique de 2 mètres. Il s'agit d'un endroit restreint à la circulation.</p> <p><u>Voici les étapes à respecter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurez-vous qu'une distance de 2 mètres dans un rayon de 360° soit respectée durant la période où l'APR N-95 est retiré;</li> <li>• Procéder à l'hygiène des mains durant 20 secondes à l'aide d'une solution hydroalcoolique (SHA) ou 40 secondes avec de l'eau et du savon;</li> <li>• Retirer l'APR N-95 par la courroie supérieure à l'aide d'une main et maintenir celle-ci durant l'hydratation;</li> <li>• Saisir la bouteille d'eau à l'aide de l'autre main;</li> <li>• Remettre la courroie supérieure adéquatement sur le dessus de la tête;</li> <li>• Procéder à l'hygiène des mains et mettre une paire de gants propres;</li> <li>• Ajuster l'APR sur le visage;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression négative;</li> <li>• Procéder au test d'étanchéité à pression positive;</li> <li>• Retirer et jeter les gants;</li> <li>• Procéder à l'hygiène des mains durant 20 secondes à l'aide d'un SHA ou 40 secondes avec de l'eau et du savon;</li> <li>• Ranger la bouteille à son endroit initial.</li> </ul> <p><b>Éviter toute situation où le TdS doit retirer son APR N-95 de façon prolongée.</b></p>

A-PCI-011	<p><b>Port des appareils de protection respiratoire (APR) de type N95 ou APR offrant une protection supérieure</b>  <b>Version : 2022-08-26</b>  <b>Sujet à changer rapidement selon les directives du MSSS et de la DSPublique</b></p>
Consignes pour le retour au travail des TdS avant la levée de l'isolement	<p><b>Consignes pour le retour au travail des TdS avant la levée de l'isolement :</b></p> <p>Les employés ayant contracté la Covid-19 doivent demeurer cinq jours en isolement. Par la suite, un retour au travail est effectué en respectant les conditions suivantes, et ce, pour les cinq jours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque de type N95 en tout temps pour l'employé ayant des contacts avec la clientèle et port du masque de procédure pour l'employé n'ayant pas de contact avec la clientèle;</li> <li>• Ne pas retirer son masque (pour fumer, boire, manger) à moins de 2 mètres des autres personnes ou à l'extérieur d'une salle isolée ou dédiée aux salariés en retour au travail dans ces conditions;</li> <li>• Effectuer les déplacements dans son propre véhicule. Éviter le covoiturage;</li> <li>• Avoir une hygiène des mains exemplaire;</li> <li>• Autant que possible, appliquer les mesures de distanciation de 2 mètres;</li> <li>• Prendre les pauses et les repas dans un endroit isolé ou dans les endroits dédiés pour les employés en retour COVID-19 et s'assurer de bien désinfecter les surfaces par la suite.</li> </ul>
Références	<p>Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (2009, octobre). Ajustement des appareils de protection respiratoire N-95 (publication n° CP37). <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/ajustement-des-appareils-de-protection-respiratoire-n95-cp37">http://asstsas.qc.ca/publication/ajustement-des-appareils-de-protection-respiratoire-n95-cp37</a></p> <p>Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (2020, mars). Protection respiratoire – Rappel des étapes clés pour utiliser votre APR N95 (publication n° B33). <a href="http://asstsas.qc.ca/publication/protection-respiratoire-rappel-des-etapes-cles-pour-utiliser-votre-apr-n95-b33">http://asstsas.qc.ca/publication/protection-respiratoire-rappel-des-etapes-cles-pour-utiliser-votre-apr-n95-b33</a></p> <p>Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (2021, Mars). Comment mettre et retirer l'APR Architect Pro de Medicom. <a href="http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Mat_Pedagogique/2021-010_annexe_mettre-retirer_apr_medicom-mars_2021.pdf">http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Mat_Pedagogique/2021-010_annexe_mettre-retirer_apr_medicom-mars_2021.pdf</a></p> <p>CNESST (2021, juin). Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les installations publiques et privées d'hébergement et de soins pour personnes âgées – COVID-19 (publication n° DC100-2167-5). <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/guide-covid-19-hebergement-soins-personnes-agees">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/guide-covid-19-hebergement-soins-personnes-agees</a></p> <p>CNESST, Questions/Réponses, Question # 36 : Quels sont les équipements de protection minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins [hôpitaux; soins de courte durée; cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins de longue durée (CHSLD, RPA et les autres ressources d'hébergement de ce type)]. Version <b>14 juillet 2022</b></p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelle en situation de pénurie lors de pandémie, mars 2021 #2957</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée, <b>version 10.4, 14 juin 2022</b> #2910</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour tous les milieux de soins de courte durée, <b>version 13.0, 6 avril 2022</b> #2906</p> <p>INSPQ SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins version 5.0, 25 avril 2022 #3141</p> <p>MSSS (2022, janvier). Directive pour l'utilisation judicieuse des APR N95 en lien avec la directive de la CNESST, DGCRMAI-003. <a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgcrmai-003.pdf">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgcrmai-003.pdf</a></p> <p>MSSS, Directivement ministérielle DGCRMAI-005 REV 1, Directive pour la gestion d'éclosion COVID-19 à appliquer dans les milieux de soins (hors milieux de soins aigus), milieux de réadaptation et milieux de vie, 25 juillet 2022</p>